



N°DEC116-2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**DÉCISION DU PRÉSIDENT DE SOUSCRIRE UN CONTRAT
DE LIGNE DE TRÉSORERIE AVEC ARKEA BANQUE
ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du 17 juillet 2020, par laquelle le Conseil communautaire a délégué au Président toute décision de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 5 000 000 €,

Vu la consultation lancée le 29 juin 2023 auprès des établissements bancaires,

Vu l'analyse des offres reçues,

Considérant les besoins ponctuels de trésorerie de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax,

Considérant qu'après analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels.

DECIDE

Article 1 : La souscription d'un contrat de ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à de 4 500 000 € (quatre millions cinq cent mille euros) auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels dont les conditions sont les suivantes :

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels
Emprunteur	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND DAX
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum	4 500 000 EUR
Durée maximum	12 mois
Taux d'Intérêt	TI3M + 0,50 %. Dans l'hypothèse où l'index TI3M serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

Envoyé en préfecture le 01/08/2023

Reçu en préfecture le 01/08/2023

Publié le 01/08/2023

ID : 040-244000675-20230731-DEC_116_2023_LT-AU



Facturation des intérêts	Trimestrielle sans capitalisation des intérêts Jour de tirage inclus, jour de remboursement
Base de calcul	Exact/360 jours
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 16 septembre 2022
Garantie	Néant
Commission d'engagement	3 150.00 EUR soit 0.07% du montant maximum de la ligne
Commission de non utilisation	Néant
Modalités d'utilisation	Gestion quotidienne via Domiweb. Tirages : sans frais, montant minimum de 10 000 €, versement en J si confirmation par Domiweb avant 15h. Remboursements : sans frais

Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire
après envoi en préfecture
le :
et publication ou notification
du :

Fait le 31/07/2023

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Julien DUBOIS